

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 9^e jour du mois de mai 2023 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Benoit Gratton, Maxime Bétournay, François Thibault, Ginette Sheehy et Audrey Charron-Brosseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION 125-23

DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(ES) ÉLECTION PARTIELLE DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 6 mois de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le début de mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur autorisé et diffusée sur le site internet de la Commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation;

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection partielle le 7 novembre 2022 au poste de maire et de conseiller numéro 6;

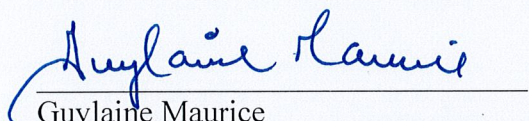
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s pour ces postes :

Siège	Nom de l'élu	Début du mandat	Titre de la formation	Date(s) de la formation	Confirmation de participation reçue
Maire	Benoit Chevalier	07/11/2022	Le comportement éthique	25 avril 2023	Oui
Conseillère siège # 6	Ginette Sheehy	07/11/2022	Le comportement éthique	19-20 juin 2023 (7 mai 2023 / 6 mois)	Non

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Donnée à Huberdeau ce 16 mai 2023



Guylaine Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière.

N.B. Veuillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.